

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

31 MARS 2022

Présents : Messieurs HUCHET, GUILLEMOT, BILLY, VITRAC, GUERIN, COLA, DUBOIS, NATIVEL, LARRE
Mesdames CHALLET, FREDOU, HUCHET D, WATELET,
Procuration de Madame VAILLANT à Monsieur HUCHET
de Monsieur VEILLON à Madame CHALLET
de Monsieur EYQUEM à Monsieur LARRE
Absents excusés Messieurs EYQUEM, VEILLON, Mesdames VAILLANT, BLAZY
Absente Mesdames SABOURIN et SOUSA

I – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint Monsieur HUCHET, Maire ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard GUILLEMOT est désigné secrétaire de séance.

II – COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUILLEMOT afin qu'il présente les comptes administratifs tenus par l'ordonnateur et les comptes de gestion du Trésorier de l'exercice 2021.

1*) RESULTAT BUDGETAIRE - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ANNEE 2021

Prévisions budgétaires : crédits avaient été ouverts à hauteur de 9 740,00 €

Recettes de fonctionnement	1 592,44 €	Report années précédentes...	8 147,56 €
Dépenses de fonctionnement	6 750,23 €	Prise en compte déficit exercice 2021...	- 5 157,79 €
Résultat de l'exercice	- 5 157,79 €	Résultat cumulé ...	+ 2 989,77 €

2*) RESULTAT BUDGETAIRE - COMMUNE ANNEE 2021

Le compte a été ouvert à hauteur de 1 907 771,47 € en fonctionnement et à 651 133,79 € en investissement.

Ont été réalisés au cours de l'exercice :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTATS
réalisé en RECETTES	1 618 557,92 €	228 662,86 €	
réalisé en DEPENSES	1 483 746,28 €	268 201,20 €	
Résultat de l'exercice	+ 134 811,64 €	- 39 538,34 €	
Report années antérieures	+ 511 457,57 €	- 149 696,10 €	
Résultat de clôture	+ 646 269,21 €	- 189 234,44 €	+ 457 034,77 €

Monsieur le Maire s'étant retiré le compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

III – VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR PUBLIC

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune et celui du CCAS pour l'exercice 2021,
- s'être assuré que le receveur avait repris le montant de chacun des soldes, tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et la prise en compte des restes à réaliser,
- qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre considérant que le compte est exact,

déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

IV = AFFECTATION DES RESULTATS

Il est expliqué que l'affectation des résultats de l'année N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice considéré (2021) après le vote du compte administratif tenu par le Maire, ordonnateur des dépenses et du compte de gestion du Trésorier public.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sert à couvrir le déficit de la section investissement.

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2021 il est proposé d'affecter :

- o section investissement : 185 719,75 € au compte 1068 en couverture des besoins. Cette affectation tient compte des 3 514,60 € de l'excédent provenant des restes à réaliser ;
- o section fonctionnement : 310 853,36 € au compte 002

A l'unanimité le Conseil municipal approuve cette répartition.

V = VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

En application de la loi de finances pour 2020 les communes ne votent plus de taux de la taxe d'habitation puisqu'elles ne perçoivent plus cette recette. Le produit de cette taxe, pour les personnes qui y sont encore assujetties, est perçu directement par l'Etat.

En raison du mécanisme de compensation de la perte de la taxe d'habitation, la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes.

Pour cette année, Monsieur le Maire propose, de ne pas modifier (pour la cinquième année), le taux de la taxe communale sur le foncier bâti (24,40%) et celui appliqué sur le foncier non bâti (68,94%).

Après en avoir débattu le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire de ne pas modifier le taux des taxes communales.

Ainsi les contribuables verront apparaître sur leur feuille d'imposition le taux fixé à 41,86 % pour le foncier bâti et à 68,94% pour le non bâti.

Compte tenu de l'application du coefficient correcteur (17 266 €) et des attributions compensatrices le montant prévisionnel attendu, s'élève à 683 242 €

VI = VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 - COMMUNE

a) Section de fonctionnement (prévisions budgétaires)

Les crédits budgétaires en recettes et en dépenses sont ouverts à hauteur de 2 031 293,40 €. Au cours de l'exercice 2020 il a été réalisé 1 483 746,28 € en dépenses et 1 618 557,92 € en recettes.

DEPENSES	EUROS
Chap. 011 – Charges à caractères générales	694 136,00
Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés	930 400,00
Chap.022 = dépenses imprévues	10 000,00
Chap. 023 – Virement section investissement	285 997,63
Chap. 042 – opération d'ordre de transfert entre section	275,56
Chap. 065 – Autres charges de gestion courante	91 090,23
Chap. 066 – Charges financières	15 763,19
Chap. 067 – Charges exceptionnelles	2 000,00
Chap. 068 = Dotations aux amortissements et aux provisions	1 630,79
TOTAL....	2 031 293,40

RECETTES	EUROS
R 002 report excédent de fonctionnement	310 853,36
Chap. 013 – atténuation de charges	63 000,00
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre section	52 915,04
Chap. 070 – produits des services du domaine et vente diverses	131 700,00
Chap. 073 – Impôts et taxes,	898 039,00
Chap. 074 – dotations subventions et participations	464 746,00
Chap. 075 – autres produits de gestion courante	105 020,00
Chap. 076 – produits financiers	20,00
Chap. 077 – produits exceptionnels	5 000,00
TOTAL...	2 031 293,40

Les explications et commentaires entendus et après en avoir délibéré le budget primitif de la section FONCTIONNEMENT est adopté à l'unanimité.

b) Section investissement (prévisions budgétaires)

Les crédits budgétaires sont ouverts en 2021 à hauteur de 1 173 381,28 €. Ont été réalisés en 2021 : 268 201,20 € en dépenses et 228 662,86 € en recettes.

DEPENSES	EUROS
Chap. 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185 719,75
Chap. 020 = Dépenses imprévues	10 000,00
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	52 915,04
Chap. 016 – remboursement d'emprunts et dettes assimilées	97 860,34
Chap.20 – immobilisations incorporelles	47 300,00
Chap. 21 – immobilisations corporelles (cumulées)	779 586,15
TOTAL....	1 173 381,28

RECETTES	EUROS
Chap. 021 – virement de la section fonctionnement	285 997,63
Chap. 024 - Produits de cession	51 600,00
Chap. 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	275,56
Chap. 10 – dotation fonds divers et réserves	206 454,75
Chap. 13 – subventions d'investissement	374 555,20
Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées	254 488,14

TOTAL...	1 173 381,28
----------	--------------

Programme des travaux d'investissement

	OPERATIONS	Cpte	DEPENSES PREVISIONNELLES	Cpte	RECETTES/FINANCEMENT
N°1	GYMNASE	21318	478 000,00 €	1321	151 370,00 € DETR
		2031	41 000,00 €	1328	129 746,00 € DSIL 1 800,00 € ACTEE
N°2	ALSH^ (accueil loisirs sans hébergement)	21318	100 000 €		
N°3	Four salle Monfourat	2188	2 000,00 €		
N°4	Salle Associations (ancien presbytère) - Travaux - mobilier	21318	40 000,00 €	1321	13 544,60 € DETR
		2188	5 000 €	1323	11 405,21 € Conseil départemental 6 557,79 € Conseil départemental
N°5	Eclairage public (remplacement des lampes à mercure)	21533	49 904,00 € 3 324,00 €	1328	32 928,70 € Syndicat intercommunal Saint Philippe d'Aiguilhe
N°6	Archives de la Mairie				
N°7	Informatique bibliothèque	2051	2 300,00 €		
N°8	Travaux de voirie	2151	60,000,00 €		
N°9	Achat de terrain	2111	650,00 €		
	Vente terrain				
	- Hivory	24			50 000,00 €
	- Dalibot	24			600,00 €
	Vente tracteur				1 000,00 €
N°10	Défibrillateurs	2188	13 000,00 €		
N°11	Réfection toiture garage La Poste	21318	2 500,00 €		
N°12	Audit piscine	2031	4 000,00 €		
N°13	Matériel cantine DéTECTEURS CO2	2188	9 908,15 €	1328	5 772,90 € Etat
			1 300,00 €		750,00 € Etat
N°14	Mise aux normes pour accès pour les personnes à mobilité réduite	2188	10 000,00 €		
N°15	Divers	2188	4 000,00 €	1022	15 735,00 € FCTVA 5 000 € taxe aménagement 20 000 € FDAEC

Le budget investissement et le programme des travaux sont approuvés à l'unanimité.

VII – BUDGET PRIMITIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2022

Pour 2021 les crédits ont été ouverts à hauteur de 9 740 €. Ont été réalisés 6 750,23 € en dépenses et 1 592,44 € en recettes.

Budget primitif 2022 : les crédits sont ouverts à hauteur de 11 340,00 €

DEPENSES	EUROS
Chap. 011 – Charges à caractères générales	7 600,00 €
Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés	240,00 €
Chap.65 – autres charges de gestion courante	3 500,00 €
TOTAL.....	11 340,00 €

DEPENSES	EUROS
Chap. 002 –résultat de fonctionnement reporté	2 989,77 €
Chap. 10 – dotations, subventions et participations	7 350,23 €
Chap. 77 –Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL.....	11 340,00 €

A l'unanimité le budget du CCAS est adopté.

VIII = DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC°

Monsieur le Maire fait état du courrier du Président du Conseil départemental du Canton Sud-Gironde qui à l'occasion du vote du budget primitif du département a maintenu le soutien à l'ensemble des communes de Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes pour 2022.

Il est précisé que les dossiers devront être déposés pour le 30 juin 2022. Ils devront comprendre :

- la délibération du Conseil municipal indiquant la nature des investissements et le plan de financement,
- les devis des opérations envisagées accompagnés de la fiche relative au développement durable
- les justificatifs de l'utilisation de la dotation accordée en 2021.

Sont éligibles les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux, matériels). Le taux de financement du FDAEC est calculé sur le coût HT de l'opération. Il ne doit pas dépasser 80% de ce montant.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide que ce fonds soit utilisé en priorité pour la réfection de la voirie communale,

- donne pouvoir à son Maire pour qu'il constitue l'ensemble des éléments composant les dossiers.

IX – PROPOSITION POUR LA VENTE D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire propose la vente d'un tracteur Renault datant de 1977 pour lequel des réparations importantes seraient à engager/

A l'unanimité le Conseil municipal donne son accord pour la mise en vente pour la somme de 1.000 €.

X – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet les demandes de subvention de :

- | | |
|--|----------------|
| - CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) | 200 € |
| Cette subvention est calculée en fonction de la population communale | |
| - Croix Rouge de Coutras | 100 € |
| - Jeunes sapeurs-pompiers du Libournais : | 80 € |
| - GRAHC groupe de recherches archéologiques et historiques) | 50 € |
| - Maison Familiale et Rurale du Ribéracois | 25 € par élève |

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'équipe municipale sur l'avancée des opérations en cours :

X.1 – Magasin Proxi : le dossier concernant l'acquisition des immeubles est chez le notaire pour signature des actes,

X.2 – Terrain Lagrange : dans le cadre du projet de réalisation des « maisons inclusives » trois bailleurs ont été reçus en Mairie en présence d'un représentant de la MSA et de la CALi. Un quatrième sera reçu prochainement.

X.3 – Maison des associations (ancien presbytère) la progression des travaux laisse présager une mise à disposition courant mai. L'électricité et le chauffage (climatisation réversible) sont installés. Le carreleur engage les travaux dès vendredi 1^{er} avril pour une durée approximative d'une semaine. L'installation des sanitaires devrait suivre.

X.4 – gymnase : trois bureaux d'études ont été consultés pour l'étude de structure. Un échange pour les aspects pratiques d'accès a eu lieu avec le bureau retenu.

X.5 – convention avec le SDEEG pour une commande groupée en vue de réaliser une étude relative à la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments communaux.

X.6 – énergie renouvelable : cela concerne d'une part :

- l'installation d'éoliennes : sur cette installation Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal a déjà eu l'occasion de se prononcer CONTRE, à l'occasion de motions portées par des communes de la Communauté de communes de Saint-Aulaye – Puymangou

- l'installation de cellules photovoltaïques : la société TSE a rencontré la Municipalité pour un éventuel projet d'installation similaire à Photosol. La zone concernée porte sur une parcelle communale et sur une parcelle appartenant à un habitant de la commune pour lequel une offre d'achat aurait été faite. Pour le moment ce projet est à l'état embryonnaire.

X.7 : vente de terrain. La société HIVORY souhaitant avoir la maîtrise foncière pour ses équipements de téléphonie mobile achète une parcelle de terre de 100 M2 autour de l'antenne située lieu-dit Bois du Four. La signature des actes doit avoir lieu la semaine prochaine en l'étude de Maître NONY, notaire à Coutras

X.8 – installation de capteurs CO2 dans les salles de classe ; ces acquisitions s'élèvent à 1 300 €. La Mairie a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 750 €

X.9 – matériel cantine : dans le cadre du plan de relance la Mairie a fait l'acquisition de matériels destinés au restaurant scolaire Cette opération qui représente un coût de 9 908 € est soutenue par l'Etat à hauteur de 5 772,90 €

X.10 – Repas des aînés : Monsieur le Maire fait part de son intention d'organiser, après deux années d'interruption, l'habituel repas des aînés. Celui-ci, sauf événements, se tiendra le dimanche 22 mai au gymnase.

X.11 – Elections du 10 avril : le planning relatif aux modalités pratiques relatives à la tenue des bureaux de vote a été remis aux élus pour observations éventuelles.

X.12 – Monsieur le Maire a également communiqué le bilan des activités de la communauté de brigade de Coutras/Saint Médard de Guizières. Il ressort au regard des statistiques une diminution des interventions. En revanche un accident mortel de circulation a été enregistré.

La séance a été levée à 8h30